



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU du 20 juin 2014 (valant procès-verbal)

Étaient présents : DARDON Arnaud, DURVILLE Sabrina, FEL Jean-Pierre, GENZEL Alice, LACROIX Nicolas, MOISSON Pierre, MOURGUES Philippe, MOUTARD-MARTIN Géraud, PEETERS Jean-Marie, RISPAL Jean-François, TOIRE Etienne, VERNEYRE Guillaume, VIAUD Patrick,  
Sous la présidence de M. Jean-Pierre FEL, Maire.

Absents : BOUTET Bruno pouvoir à FEL Jean-Pierre  
DAVID Baptiste pouvoir à MOISSON Pierre

Excusés : NEANT

A été élu secrétaire de séance : Patrick VIAUD.

### Sommaire

1.	Approbation du compte-rendu du 29 avril 2014.....	2
2.	Désignation des délégués pour les élections sénatoriales .....	2
3.	Dossier de demande de subvention auprès du Fonds d'Equipement des Communes .....	3
4.	Décision modificative.....	3
5.	Eclairage public .....	4
6.	ONF : destination des coupes de bois de l'exercice 2015 .....	5
7.	Tarifs communaux : mise à jour du tarif de la cantine scolaire .....	5
8.	Désignation de délégués.....	6
9.	Recensement de la population 2015 .....	7
10.	Remplacement d'un agent communal .....	7
11.	Visites de la Chaumière de Granier : contrat saisonnier .....	7
12.	Motion de soutien à l'AMF concernant la baisse des dotations de l'Etat.....	8
13.	Captages du Thau, Cabane, Quenouille, Antérieux et Refuge de la Trielle pour la commune de Thiézac – Déclaration d'Utilité Publique – Demande d'enquête publique.....	8
14.	Questions et informations diverses .....	10

### Ouverture de la séance à 14H00

M. le Maire demande la possibilité de rajouter les points suivant à l'ordre du jour afin d'éviter de réunir de Conseil Municipal pendant l'été :

- Remplacement d'un agent
- Emploi saisonnier à la Chaumière de Granier
- Motion
- Protection des captages

**Accord du Conseil Municipal.**

## 1. Approbation du compte-rendu du 29 avril 2014

M. Géraud MOUTARD-MARTIN informe qu'il a demandé une modification du compte-rendu par mail concernant le point « 8. Questions et informations diverses » : Camping de la Bédisse.

Le Maire rappelle que le compte rendu acte ce qui s'est dit en réunion, que les demandes de modification se font en Conseil Municipal, et sont intégrés dans le compte-rendu suivant.

M. Géraud MOUTARD-MARTIN souhaite que l'on rajoute : "la seule chose qui a été appuyée par les "certains candidats" était le fait qu'il y avait une erreur dans le tableau EDF, et ce qui était préconisé était de reprendre la facture pour payer ce qui était réellement dû après correction de l'erreur."

M. Pierre TOIRE réitère qu'il assume ses propos. Il n'y a pas eu d'erreur de facturation, c'est une régularisation.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Le Conseil valide le compte-rendu du 29 avril 2014.**

## 2. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Pierre TOIRE, Pierre MOISSON, Nicolas LACROIX et Guillaume VERNEYRE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

### **Election des délégués**

Les candidatures enregistrées : MM Philippe MOURGUES, Patrick VIAUD, Nicolas LACROIX.  
Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Philippe MOURGUES : 15 voix
- Patrick VIAUD : 15 voix
- Nicolas LACROIX : 15 voix

**MM. Philippe MOURGUES, Patrick VIAUD et Nicolas LACROIX ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.**

### **Election des suppléants**

Les candidatures enregistrées : MM Bruno BOUTET, Jean-François RISPAL et MME Alice GENZEL.  
Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Bruno BOUTET : 15 voix
- Jean-François RISPAL : 15 voix
- Alice GENZEL : 15 voix

**MM. Bruno BOUTET, Jean-François RISPAL et Mme Alice GENZEL ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.**

Les délégués et les suppléants acceptent leur élection. Les titulaires seront convoqués le 28 septembre 2014 à la Préfecture pour l'élection des sénateurs. En cas d'absence, le suppléant sera convoqué.

### 3. Dossier de demande de subvention auprès du Fonds d'Equipement des Communes

Initialement les travaux de la salle d'activité consistaient à la mise en place d'un plafond coupe feu et d'une ventilation. En enlevant le faux plafond la charpente s'est révélée être dans un état de dégradation très avancée. Des travaux d'une extrême urgence doivent être effectués sous peine de voir la toiture s'effondrer.

Ces travaux coïncident avec la période de dépôt des demandes de Fonds d'Equipement des Communes.

Le Maire demande l'autorisation que la demande de subvention soit faite sur ces travaux pour la rénovation des charpentes et l'isolation thermique qui va en découler.

Pierre MOISSON remet en cause le travail des bureaux d'étude sur cette découverte. Pour Pierre TOIRE ce problème ne pouvait être décelé qu'en enlevant tout le plafond. Alice GENZEL : pas de recours possible ? Non. Ce n'est pas un défaut d'étude.

- Montant des travaux : 30 826 € HT
- Aide demandée : 30% du HT soit 9 247 €
- Autofinancement par l'emprunt : 27 744 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** ces travaux et ce plan de financement,
- **APPROUVE** cette demande de financement,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention exposé ci-dessus.

### 4. Décision modificative

Les travaux du point précédent entraînent une décision modificative indispensable. Nous avons opté pour rajouter le montant en emprunt afin de conserver le programme des travaux de voirie prévus.

INVESTISSEMENT		RECETTES	DEPENSES
2315-17	Installat°, matériel et outillage techni		37000.00 €
1323 - 17	Subv. non transf. Départements	9000.00 €	
1641 - 000	Emprunts en euros	28000.00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>37000.00 €</b>	<b>37000.00 €</b>

Il conviendra de créer ce nouveau programme n°17 intitulé "Bâtiments communaux" en section d'investissement.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.**

## 5. Eclairage public

- **Déplacement et modification réseau d'Eclairage Public au Square Hélène CANIS :**

Ces travaux sont prévus au budget 2014. Il s'agit du déplacement de candélabres + mise aux normes + installation d'une commande au terrain de pétanque – mini-golf.

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 4 860, 30 € H.T.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant H.T. de l'opération en un versement appelé au décompte des travaux.

<b>Montant HT des travaux</b>	<b>4 148, 78 €</b>
Imprévus (10%)	414, 88 €
Frais d'ingénierie (6,5%)	296, 64 €
<b>Montant HT de l'opération</b>	<b>4 860, 30 €</b>

**Montant maximum du fonds de concours à verser : 2 430, 15 €**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **de donner** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- **d'inscrire** dans les documents budgétaires de la commune, la somme nécessaire à la réalisation des travaux.

- **Réseau Basse Tension à Vauris :**

Ces travaux sont prévus au budget 2014. Il s'agit de travaux découlant de la sécurisation du passage à niveau de la voie ferrée à Vauris, effectué par le Conseil Général. Cette sécurisation entraîne un élargissement de voie et donc un déplacement du réseau basse tension en souterrain et de l'éclairage public. Même si nous ne sommes pas à l'origine des travaux, étant propriétaire du réseau d'éclairage public nous devons supporter cette charge.

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 2 098, 58 € H.T.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant H.T. de l'opération en un versement appelé au décompte des travaux.

<b>Montant HT des travaux</b>	<b>1 791, 36€</b>
Imprévus (10%)	179, 14 €
Frais d'ingénierie (6,5%)	128, 08 €
<b>Montant HT de l'opération</b>	<b>2 098, 58 €</b>

**Montant maximum du fonds de concours à verser : 1 049, 29 €**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **de donner** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- **d'inscrire** dans les documents budgétaires de la commune, la somme nécessaire à la réalisation des travaux.

Pierre TOIRE informe que tous les contrats de la commune vont être revus. Cette opération touche tout le département.

**6. ONF : destination des coupes de bois de l'exercice 2015**

Au dernier Conseil nous avons validé le recensement des bois et des garants.

Ceci est insuffisant au regard des exigences de l'ONF. Aujourd'hui il faut délibérer sur les coupes pour 2015.

**Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2015, les destinations suivantes :**

- **Délivrance aux affouagistes :**

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir	Nature de coupe	Propositions
Lagoutte	22	1 ha 08	Amélioration	Sur pied
Lafon	30	4 ha 23	Amélioration	Sur pied
Lafon	32	0 ha 30	RASE	Sur pied
Lasmolineries	1	2 ha 91	Amélioration	Sur pied

Dans les forêts sectionales de Lafon Parcelle 30 et Lasmolineries Parcelle 1, les bois seront délivrés pour une période de 3 ans (2015, 2016 et 2017)

- **La suppression :**

- Parcelle n°43 : ARMANDIE – Raison : pas d'accès
- Parcelle n°35 : NIERVEZE – Raison : pas de demande
- Parcelle n°21 : RIVIERE – Raison : pas de demande

Guillaume VERNEYRE informe que le garde de l'ONF s'est déplacé il y a quelques jours et a constaté une coupe « sauvage » en bordure d'environ 20 m3. La personne responsable était passible d'une amende de 2000 euros. La situation s'est arrangée mais ce volume entre dans la dotation de la section pour 3 ans.

**7. Tarifs communaux : mise à jour du tarif de la cantine scolaire**

Dans un souci d'harmonisation des tarifs entre Saint-Jacques-des-Blats et notre commune, M. le Maire propose les tarifs suivants pour la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

- Enfants : 2,80 €
- Adultes : 6,20 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ADOpte** la modification des tarifs de la cantine scolaire applicable au 01/09/2014.

## 8. Désignation de délégués

### Cantal Ingénierie et Territoire

Suite au renouvellement des équipes municipales, nous devons désigner un représentant pour notre collectivité.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE Monsieur Etienne TOIRE**, adjoint au Maire, pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale de Cantal Ingénierie et Territoire.

### Zone nordique

Le Gîte de Lafon est intégré dans cette zone. Il est important que l'on soit représenté.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au **Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Zone Nordique Plomb du Cantal – Carladez** suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014,

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :**

- **Délégué titulaire : M. Philippe MOURGUES**, domicilié 13, Route de la Gare 15800 THIEZAC
- **Délégué suppléant : M. Arnaud DARDON**, domicilié 10, chemin du Cap de la Garde 15800 THIEZAC

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune à l'Association pour la Conception, la Gestion et l'Animation de la Zone Nordique Plomb du Cantal – Carladez suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014,

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :**

- **Délégué : M. Philippe MOURGUES**, domicilié 13, Route de la Gare 15800 THIEZAC

### Parc des Volcans

Lors du Conseil Municipal du 04 avril 2014 nous avons désigné Monsieur Arnaud DARDON en tant que délégué titulaire. Il convient de désigner également un délégué suppléant.

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE comme délégué suppléant : Monsieur Jean-Pierre FEL**, Maire, domicilié 7, Place du Cassan 15800 THIEZAC.

### Stations vertes

Philippe MOURGUES : c'est un label reconnu et très porteur au niveau du tourisme. Une autoévaluation, pilotée par l'Office de Tourisme Communautaire, sera faite prochainement sur Polminhac, Vic sur Cère et Thiézac.

La collectivité adhère à la Fédération Française des Stations Vertes et il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération. Ce délégué pourra, s'il le souhaite, faire acte de candidature au poste d'Administrateur de la Fédération.

Le Maire propose de désigner comme délégué Monsieur Philippe MOURGUES pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE Monsieur Philippe MOURGUES** comme délégué.

## 9. Recensement de la population 2015

Patrick VIAUD : 1/5<sup>ème</sup> du territoire Français est recensé chaque année. Il s'agit du recensement des habitants et des logements. Le dernier recensement sur Thiézac remonte à 2010, **le prochain se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.**

**NOUVEAUTÉ** : possibilité pour les habitants de remplir les fiches de recensement sur internet.

Dans ce cadre, il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. M. le Maire propose de désigner Monsieur Patrick VIAUD.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :**

- **DESIGNE Monsieur Patrick VIAUD**, adjoint au Maire, comme coordonnateur communal pour le recensement de la population de 2015.

En fin d'année nous devons recruter deux agents recenseurs motivés, sérieux, précis et familiarisés avec les outils informatiques.

A partir de la population recensée est calculée la Dotation Globale de Fonctionnement, d'où la nécessité d'un recensement très précis.

## 10. Remplacement d'un agent communal

Un agent de l'école occupant les fonctions d'ATSEM a demandé une mise en disponibilité pour convenance personnelle au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Cette date ne pourra pas lui être autorisée car sa demande doit préalablement passer à la prochaine Commission Administrative Paritaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui ne se réunit que le 15 septembre 2014.

Pendant : cette disponibilité pourrait, d'ici septembre, devenir une mutation.

Aujourd'hui cet agent a le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et non celui d'ATSEM.

M. le Maire propose d'adapter la nature du remplacement suivant l'évolution de ce dossier.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition.**

## 11. Visites de la Chaumière de Granier : contrat saisonnier

Il s'agit, comme tous les ans, de l'accueil et des visites de la chaumière pour la période du 01/07/2014 au 31/08/2014.

Emploi saisonnier de 12h/semaine : mardi, jeudi et dimanche de 14h00 à 18h00.

Rémunération : Indice brut 330 majoré 316 (+ 10% pour congés payés)

Le Maire précise que la commune encaisse les entrées. S'il y a déficit entre le total des entrées et le montant du salaire, il est pris en charge pour moitié entre la Commune et l'association de Niervèze.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Décide** de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et jusqu'au 31 août 2014,
- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 12 heures,
- **Décide** que la rémunération sera basée sur l'Indice Brut 330 Majoré 316,
- **Habilite** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

## 12. Motion de soutien à l'AMF concernant la baisse des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de THIEZAC rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de THIEZAC estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

**C'est pour toutes ces raisons que la commune de THIEZAC soutient, à l'unanimité, les demandes de l'AMF :**

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

## 13. Captages du Thau, Cabane, Quenouille, Antérieux et Refuge de la Trielle pour la commune de Thiézac – Déclaration d'Utilité Publique – Demande d'enquête publique

Dans le cadre de l'amélioration qualitative de l'eau potable, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et notamment l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique, imposent une obligation de mise en conformité des périmètres de protection de tous les ouvrages de captages utilisés pour l'alimentation publique en eau potable.

Une procédure de protection des captages est en cours d'élaboration sur la commune de Thiézac, suite aux conclusions du Plan Local de Production et de Distribution de l'Eau Potable élaboré à

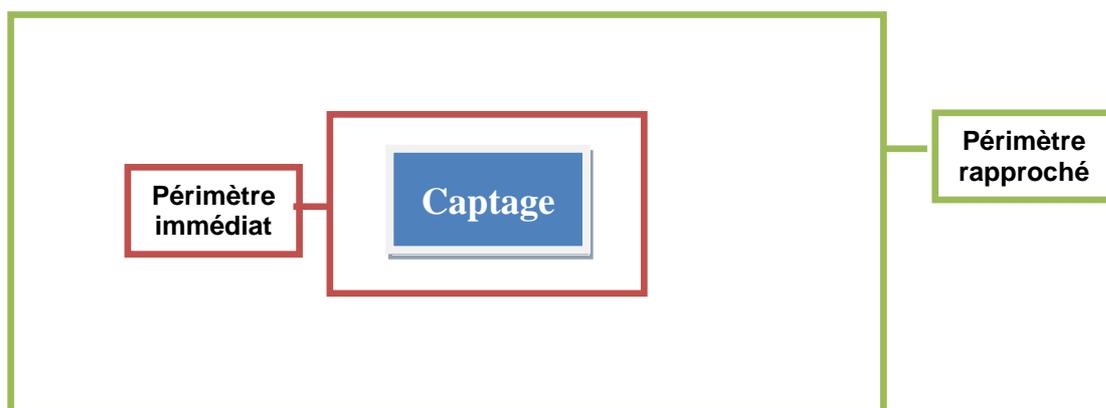
l'échelle de la Communauté de Communes de Cère et Goul.

**Réunion à l'Agence Régionale de Santé du 19 juin 2014 pour la DUP pour les périmètres de protection des captages :** suite à plusieurs études, nous devons mettre en place des périmètres de protection des captages.

**Le périmètre immédiat** doit être propriété de la commune. Ce qui n'est pas le cas actuellement. Ils sont clôturés et bien délimités. C'est à nous de nous arranger pour acquérir ces terrains avec le propriétaire. Procédure à l'amiable possible. Il faudra faire délimiter le périmètre par un géomètre : environ 500 euros par document d'arpentage.

**Le périmètre rapproché** : il n'est pas clôturé. Sa taille dépend de différents facteurs. Nous ne sommes pas tenus d'en être propriétaire mais des servitudes s'imposent à l'exploitant agricole. Il va y avoir une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les servitudes qui vont s'imposer aux agriculteurs : nombre de têtes de bétail, épandage, quantité d'engrais : cela peut modifier leur mode de fonctionnement. Il y aura une compensation financière à verser une seule fois. Les indemnités ont déjà été calculées : au total plus de 5000 euros pour l'ensemble de la commune. Préconisation d'enregistrer ces servitudes aux hypothèques : environ 800 euros par servitude.

Schéma de principe :



La DUP va faire l'objet d'un arrêté préfectoral dans les semaines qui viennent. Dès sa publication nous avons 3 ans pour tout faire : achat des parcelles, périmètres et travaux sur les captages. Nous avons tout le détail des travaux à réaliser sur chaque captage.

Nous sommes éligibles à l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50%. Et ensuite le FEC. Condition : il faut faire le projet global.

Géraud MOUTARD-MARTIN : si on ne fait pas les travaux ? Le Maire : interdiction de consommation d'eau sur toute la commune.

Pour Arnaud DARDON, après lecture du diagnostic, il y a beaucoup de travaux : tout est obsolète, présence de produits dangereux, bactéries... C'est une obligation mais c'est aussi une réelle nécessité pour la sécurité sanitaire et l'avenir de la commune.

Pierre MOISSON : d'accord avec Arnaud DARDON, mais s'interroge sur la déraison de l'Agence Régionale de Santé qui prend des décisions dans ses bureaux sans être sur le terrain.

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **s'engage** à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer une protection optimale des captages,
- **sollicite** la Déclaration d'Utilité Publique autorisant le prélèvement d'eau au titre de l'article L215-13 du Code de l'Environnement,
- **sollicite** la Déclaration d'Utilité Publique pour la mise en place des périmètres de protection,
- **demande** l'ouverture d'une enquête publique préalable à cette DUP,

- **sollicite** l'autorisation de distribuer l'eau prélevée du captage en vertu de l'article L1321-2 et suivants du Code de la Santé Publique,
- **s'engage** à acquérir et faire clôturer le périmètre de protection immédiat, s'engage à supporter tous les frais résultant de cette procédure,
- **s'engage** à indemniser les propriétaires, locataires, usufruitiers et tous les ayants droit de terrains inclus dans les périmètres de protection rapproché et éloigné des dommages prouvés leur avoir été causés du fait des servitudes qui leur seront imposées ainsi que les autres usagers des eaux, du fait de la dérivation des eaux,
- **donne** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire, pour signer tous documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, et à régler tous les frais s'y rapportant.

Urgence : devis des travaux globaux, estimation des acquisitions, rencontre avec les propriétaires.

#### 14. Questions et informations diverses

- **Journée sentiers** : Jean-Pierre FEL remercie tous les bénévoles : 32 personnes (année dernière 12 personnes), remercie les employés qui ont travaillé eux aussi bénévolement. Une très belle action à renouveler.
- **Temps d'Activité Périscolaire (TAP)** : à la charge de la commune. Cette tâche a été assurée dès cette année mais il est clair que son contenu est à améliorer. Ce dossier a fait l'objet d'une longue discussion lors du Conseil d'Ecole. L'association Croq'Vacances pourrait proposer une solution améliorée pour les communes de la vallée. L'idée est de faire appel ponctuellement à des professionnels pour de la musique, des langues étrangères, du sport (rien de défini totalement, cela reste complètement ouvert). Aujourd'hui à Thiézac on a retenu le principe de 45 mn par jour pour diminuer les rythmes journaliers, mais ce n'est pas optimal. Après discussion en Conseil d'Ecole il a été proposé de faire 3 x 1h. Les activités porteront sur un thème à définir.  
Le passage à une heure de TAP permet d'obtenir l'aide de la CAF de 0,50 euro de l'heure par enfant.  
Philippe MOURGUES a participé à la commission petite enfance à la Communauté de Communes. Croq'Vacances n'interviendrait que si toutes les communes sont intéressées.  
Sabrina DURVILLE : si nous recrutons une ATSEM comme vu précédemment, ne pourrait-on pas lui faire encadrer et améliorer les TAP, sans remettre en cause les compétences des agents actuels. Jean-Pierre FEL : c'est un travail différent mais qui est déjà confié à l'ATSEM en place. Dans le recrutement cela fera partie de la fiche de poste.
- **Travaux au Château d'eau Salihès** : S'agissant de justifier la raison de l'entreprise retenue, Pierre Toire précise qu'il a été choisi en commission travaux le devis le moins disant, et que c'est à ce titre qu'a été retenue l'entreprise Tichit pour ce chantier. Un courrier sera adressé aux entreprises concernées.
- **Place handicapée** : il est retenu le principe de mettre en place une place de stationnement réservée aux handicapés à proximité des commerces du centre bourg. Elle sera réalisée face à la fontaine.
- **Lettre d'information « Ensemble à Thiézac »** : il est demandé à ceux ayant proposé des articles de les finaliser, et aux autres conseillers d'en proposer éventuellement de nouveaux. Comme nous nous y étions engagé en terme de communication, cette lettre devra apporter une information aux Thiézacois sans attendre l'unique bulletin municipal annuel.
- **Fleurissement et concours** : Philippe MOURGUES : le fleurissement de deux ponts a été décidé en commission, et optionnellement les entrées du bourg, mais seul le pont du Carol sera fait car l'investissement serait trop important. Projet de faire le logo de Thiézac sur le talus côté Saint-Jacques abandonné après un devis de 4000 € !  
Patrick VIAUD : le lancement du Concours des Maisons Fleuries participe à l'attractivité de la commune. Le jury devra se constituer début juillet pour procéder à l'évaluation des floraisons réalisées.

- **Réforme territoriale** - 2 invitations ont été réceptionnées :
  - Session extraordinaire du Conseil général lundi 23 juin à 14h30 au Conseil Général
  - Réunion d'échanges : « Et le cantal dans tout ça ? » le vendredi 27 juin à 20h30 à l'Espace des Carmes

## Agenda de l'été

- **Tous les lundis** : accueil des touristes
- Visites : Chaumière de Granier, Moulin de Niervèze, ND de Consolation, Eglise
- **5 juillet** : concert à l'église
- **5 & 6 juillet** : Fête du pain à Salilhes
- **20 juillet** : Mariage à l'ancienne
- **30 juillet** : Etape du Tour du Cantal pédestre
- **3 août** : Kermesse du Puy des Roses
- **9 & 10 août** : Fête de Thiézac
- **15 août** : Procession
- **16 & 17 août** : Fête des métiers d'autrefois à Niervèze
- **17 août** : Festival Art'Air

### Questions diverses des conseillers :

- Alice GENZEL rapporte la demande de la pharmacie pour installer quelque chose devant leur distributeur de parapharmacie. C'est un investissement important et souvent des véhicules se garent devant et il n'est pas visible. Une rencontre sera organisée rapidement à la pharmacie pour en discuter.
- Pierre MOISSON souhaite intervenir sur le dossier PPR et alerter sur plusieurs fossés bouchés, non entretenus ou dégradés dont l'entretien est préconisé par le Plan de Prévention des Risques (PPR) et qui n'a pas été réalisé.

Le Maire souhaite revenir sur les initiatives de M. MOISSON visant à remettre en cause le Plan de Prévention des Risques en faisant appel à des universitaires... Le PPR a été imposé par l'Etat suite à diverses études de services compétent et M. le Maire n'a pas l'intention de remettre en cause cela.

La démarche individuelle de M. MOISSON devrait être présentée en Conseil ou en commission avant toute action de sa part. Il faut en parler ensemble avant d'initier quoi que ce soit. M. le Maire est sûr que l'initiative de MOISSON est louable et faite dans une optique positive, mais que cette action ne peut pas remettre cause une étude conduite sérieusement par des spécialistes, d'autant que cela pourrait au final nuire aux intérêts des Thiézacois, notre intérêt étant de pouvoir négocier et non s'opposer.

Pierre MOISSON précise qu'il le fait en tant qu'habitant de Thiézac et non en tant qu' élu. Dans plusieurs domaines il y a expertise et contre-expertise et on pourrait espérer pour Thiézac des conclusions différentes.

Arnaud DARDON s'interroge sur le sens de sa démarche ? Est-ce une remise en question du PPR ? Pierre MOISSON : oui.

Arnaud DARDON ne comprend pas cette remise en cause. La mise en place du PPR a été précédée d'une étude des aléas. Sur Thiézac ce sont les mouvements de terrains qui englobent : l'érosion des berges, glissement de terrains, etc...

Personne ne peut contredire qu'il y a eu des glissements de terrains, ils existent. Quel intérêt de faire venir des universitaires pour constater des choses qui ont déjà été répertoriées ? Comment remettre en question des risques qui sont reconnus, visibles et avérés ?

Le PPR est fait pour limiter les conséquences d'un sinistre, il est fait pour protéger la population et non à son encontre.

Lors du mandat précédent les fossés ont été nettoyés. Il reste du travail mais il faut préalablement faire un inventaire pour définir les priorités et les nécessités.

Nous avons jusqu'en 2015 pour faire l'étude des travaux. C'est très court. On n'a deux ans supplémentaires pour mettre en route les travaux. Nous sommes dans les temps mais dans les

années qui viennent il faudra prévoir tout cela rapidement.

Cette démarche doit être faite au niveau de la commune. Cela ne doit pas être une démarche individuelle.

Le cœur du problème c'est la prise en charge des travaux.

Le Maire précise que si l'on chiffre le PPR, les périmètres de protection des captages et l'accessibilité, il sera impossible de tout financer sur le prochain budget.

Remettre en cause ce qu'ont fait les services de l'Etat c'est se mettre en porte à faux avec la Préfecture.

Toute la procédure a été faite d'une manière contradictoire. Beaucoup de réunions entre les différents services ont été organisées pour confronter toutes les études.

Cette année nous allons finir les travaux de l'école, le prochain budget sera consacré à la réglementation.

Pour Géraud MOUTARD-MARTIN la démarche de Pierre MOISSON a été faite à titre personnel et dans une optique positive. Pour lui le constat de Pierre MOISSON est que si les travaux faits dans les années 50 ont été fait correctement le danger peut être maîtrisé si on les entretient correctement.

Pierre TOIRE : le plus gros a été enlevé. L'écoulement n'est pas parfait. Pour détourner toute l'eau qui descend, il faudrait refaire tous les caniveaux. On fait ce qu'on peut. Il y a aussi des sources sous les caniveaux.

Arnaud DARDON conclue sur la notion de risque : il faut distinguer l'aléa et le risque. Quand on fait des travaux on n'annule pas l'aléa mais on diminue le risque. Exemple d'un volcan : l'aléa est l'éruption qui peut se produire. Malgré tous les travaux que l'on pourrait entreprendre on n'annulera jamais cet aléa, par contre ils pourront diminuer le risque pour la population.

- Nicolas LACROIX : souhaiterait la réalisation d'un plan de travaux.

## **Questions du public**

- **NEANT**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50**

**Le secrétaire de séance,  
Patrick VIAUD**

**Le Maire,  
Jean-Pierre FEL**